BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 95 du 16 décembre 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE
Texte 12

DÉCISION

fixant, pour l'année 2023, le nombre d'officiers de carrière susceptibles d'être placés en disponibilité.

Du 12 décembre 2022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Service de la politique des ressources humaines ; Bureau de la conception et du pilotage de la manoeuvre ressources humaines ministérielle.

DÉCISION fixant, pour l'année 2023, le nombre d'officiers de carrière susceptibles d'être placés en disponibilité.

Du 12 décembre 2022 NOR A R M S 2 2 0 2 8 5 3 S

Texte(s) a	hro	σό((c)	
ICVEC	3) UI	0100	501	3) .	

À compter du 1er janvier 2023.

2 Décision du 27 septembre 2021 fixant, pour l'année 2022, le nombre d'officiers de carrière susceptibles de bénéficier d'un congé pour disponibilité.

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-11, L. 4139-9 et R. 4138-67,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière relevant du ministre des armées, susceptibles d'être placé dans la situation statutaire de disponibilité dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9 du code de la défense, est limité à 160 en 2023. Il est réparti comme suit :

FORCE ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE	Nombre maximal d'officiers de carrière en situation de disponibilité
Armée de terre	60
Marine nationale	55
Armée de l'air et de l'espace	20
Service du commissariat des armées	3
Service de l'énergie opérationnelle	3
Service de santé des armées	4
Service d'infrastructure de la défense	1
Service de la justice militaire	2
Contrôle général des armées	2

Direction générale de l'armement	6
Affaires maritimes	4

Art. 2. La décision du 27 septembre 2021 fixant, pour l'année 2022, le nombre d'officiers de carrière susceptibles de bénéficier d'un congé pour disponibilité est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Art. 3. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le chef du service de la politique des ressources humaines,

David KNECHT.